

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Publication Subville 28/07/23 de la commune de Frontignan

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
LE 06 JUILLET A 18 HEURES 30

LE CONSEIL MUNICIPAL DE CETTE COMMUNE, REGULIEREMENT CONVOQUE LE 27 JUIN 2023, S'EST REUNI AU NOMBRE PRESCRIT PAR LA LOI, SALLE VOLTAIRE A FRONTIGNAN EN SESSION ORDINAIRE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR MICHEL ARROUY, MAIRE.

PRESENTS : Michel ARROUY (maire), Youcef EL AMRI, Valérie MAILLARD, Olivier LAURENT, Caroline SUNE, Georges MOUREAUX, Eric BRINGUIER, Renée DURATON-PORTELLI, Jean-Louis MOLTO (adjoints) – Loïc Linares, Max SAVY, Nathalie GLAUDE, Frédéric ALOY, Sophie CWICK, Fabien NEBOT, Chantal CARRION, Patrick BOURMOND, Isabel VILAVERDE-FIUZA, Jean-Louis BONNERIC, Nancy SUBITANI, David JARDON, Yannick COQUERY, Jean-Louis PATRY, Béatrice BUJ, Gérard PRATO, Dominique PATTE, Claude COMBES, Gilles ARDINAT, Laura ANDREOLETTI (conseillers municipaux).

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES : Claudie MINGUEZ (procuration à Michel ARROUY), Caroline SALA (procuration à Frédéric ALOY), Kelvine GOUVERNAYRE (procuration à Jean-Louis MOLTO), Georges FORNER (procuration à Valérie MAILLARD), Olivier RONGIER (procuration à Gérard PRATO), Marie-France BRITTO (procuration à Gilles ARDINAT).

OBJET : Citoyenneté : Signature de la charte locale d'engagements réciproques ville / associations.

N/REF : MA/PM/JMB/TK/HS/FAA - N°2023-235.

M. Loïc Linares rappelle que depuis septembre 2022, la Ville fidèle à son engagement de renouveau et d'innovation en matière de démocratie participative, initie une démarche collaborative avec l'ensemble des associations présentes sur son territoire, pour coconstruire de nouvelles formes de relations.

Dans ce contexte, les 3 matinées de concertation organisées le 17 septembre 2022, le 11 mars et le 15 avril 2023, ont permis de développer une relation de confiance avec les associations participantes, favoriser des modalités de travail innovantes et collaboratives et ainsi de voir aboutir la co-écriture d'une charte, déclinaison locale de la charte d'engagements réciproques signée le 13 février 2014 par l'Etat, le mouvement associatif et les collectivités territoriales.

Ce nouveau document illustre la volonté de la ville de Frontignan de dynamiser son partenariat avec l'ensemble des associations qui œuvrent sur son territoire.

Ainsi cette charte pose le cadre de la nécessaire clarification de la notion d'engagements pour chacun de ses signataires et impulse une responsabilisation partagée et collective autour d'enjeux nationaux forts :

- La transition écologique ;
- L'égalité femme-homme ;
- Le vivre ensemble ;
- L'accès aux droits et aux services ;
- La création d'une citoyenneté active.

La signature de cette charte répond, de ce fait, à la volonté de la ville de construire une politique associative renouvelée, donnant toute sa place à l'initiative locale.

M. Loïc Linares demande donc au conseil municipal :

- D'approuver la signature de cette charte avec les associations ;
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
LE RAPPORTEUR ENTENDU,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **APPROUVE** la signature de cette charte avec les associations ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les documents s'y rapportant.

**Pour extrait conforme, Frontignan
Les jour, mois et an que dessus**

**Michel Arrouy
Maire**

